



Règlement du Concours Communal de Fleurissement Printemps 2026

ARTICLE 1 : Objet

La Ville de Berson organise un concours communal de fleurissement annuel.

Il vise à encourager les actions menées par les habitants en matière de fleurissement et d'embellissement du cadre de vie.

Tous les acteurs locaux sont encouragés à participer : particuliers, commerçants, artisans, écoles, associations ... De façon générale, le concours est institué pour valoriser les efforts contribuant à l'image d'un village accueillant et fleuri.

ARTICLE 2 : Inscription

L'inscription au concours communal de fleurissement est ouverte à tous, gratuite et obligatoire pour participer.

Un formulaire est disponible à l'accueil de la Mairie ou sur le site internet www.mairieberson.fr.

Lors de l'inscription au concours, chaque participant autorise la municipalité à diffuser une photographie du lieu de fleurissement dans la presse locale ou le bulletin municipal.

La date limite d'inscription est le 14 juin 2026.

ARTICLE 3 : Critères de notation

Les décorations devront être visibles de la chaussée et sans danger pour la circulation.

Le jury se basera sur les éléments d'appréciation suivants :

- Le cadre végétal (arbres, arbustes, pelouses).
- Le fleurissement (plantes saisonnières, vivaces, rosiers, parterres fleuris, murs végétaux, mosaïques, rocailles, bacs à fleurs, jardinières, suspensions, etc.).
- La diversité dans le choix des végétaux avec une recherche de plantes adaptées aux conditions locales, et de plantes originales (plantes grimpantes, légumes, plantes aromatiques, etc.).
- L'harmonie dans les aménagements : volumes, surfaces, formes, couleurs, etc.
- La propreté (qualité et entretien des végétaux)
- Les efforts faits en faveur de l'environnement (récupération d'eau, paillage, nichoir, aucun usage de produit chimique...)
- L'embellissement du cadre bâti (façades, antennes, paraboles, mobilier extérieur, etc.)

Pour son évaluation, le jury tiendra également compte de la date de passage et des conditions climatiques.

ARTICLE 4 : Clôture du concours et remise de prix

Le jury se rendra sur place la 2ème quinzaine du mois de juin, il prendra des photos.

Tous les participants seront invités à assister à **la remise des prix du concours le 27 juin 2026.**

ARTICLE 5 : Contacts à la Mairie

Téléphone 05.57.64.35.04

E-mail : communication@mairieberson.fr

ANNEXE 1 :

Fiche d'inscription



ANNEXE 1
Fiche d'inscription
à remettre en Mairie avant le 14 juin 2026.

Je soussigné(e),

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____ 33390 BERSON

Tél. : _____

Email : _____

- déclare m'inscrire au concours de fleurissement organisé par la Commune de BERSON,
- déclare avoir pris connaissance du règlement du concours communal de fleurissement,
- autorise le jury à prendre des photos de ma réalisation,
- autorise la Commune à diffuser mon nom et la photo du lieu de fleurissement sur :

Le site internet La page Facebook Le journal municipal L'application Intramuros

Fait à Berson, le ____/____/____

Signature avec la mention « lu et approuvé »

« En cochant la case, vous consentez à ce que la mairie de Berson traite vos données personnelles recueillies au sein de ce formulaire. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie de Berson. Conformément au règlement UE 2016-679 du 27 avril 2016, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation, à la portabilité, ainsi qu'à l'opposition en contactant le service concerné à la mairie au 05.57.64.35.04. »